

Propriétaires, louez votre bien en toute sérénité !



Solibail
pour louer sans souci

“
Comme moi, louez à une association
qui s’occupe de tout et bénéficiez de
nombreux avantages :

- des loyers garantis,
- l’assurance de récupérer son bien au bout de 3 ans,
- des déductions fiscales (de 30 à 70 %). ”

M. Le Bris, Angers (49)

18 régions concernées. Renseignez-vous !

www.solibail.fr  **0 820 15 15 15**

0,15€ TTC/MN

